

UNION EUROPEENNE – Importation du maïs MON 863 autorisée

Par Christophe NOISETTE

Publié le 08/08/2005

Le 8 août 2005, la Commission européenne a autorisé l'importation et la transformation dans l'alimentation animale du maïs MON 863, produit par la firme Monsanto, génétiquement modifié pour résister à la chrysomèle (ver) qui s'attaque aux racines du maïs [1]. Cette autorisation formelle de la Commission fait suite à l'absence d'accord en juin 2005 entre les ministres européens de l'agriculture, lesquels avaient émis des doutes sur l'innocuité de ce maïs pour la santé des rats nourris avec cette PGM. Le 9 août, les eurodéputés du parti Verts/ALE ont dénoncé cette procédure de décision qui permet à la Commission européenne d'adopter une autorisation aussi importante contre l'approbation des 25 Etats membres [2]. L'ONG Friends of the Earth demande, quant à elle, aux 25 Etats membres d'opposer une fin de non recevoir à la société Monsanto lors de la prochaine réunion de la Commission européenne, en septembre, où elle étudiera l'autorisation de ce maïs à la consommation humaine [3].

[1] http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/oj/2005/l_207/l_20720050810fr00170019.pdf

[2] http://verts-europe-sinople.net/spip_redirect.php3?id_article=283

[3] http://www.monde-solidaire.org/spip/article.php3?id_article=2297

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/union-europeenne-importation-du-mais-mon-863-autorisee/